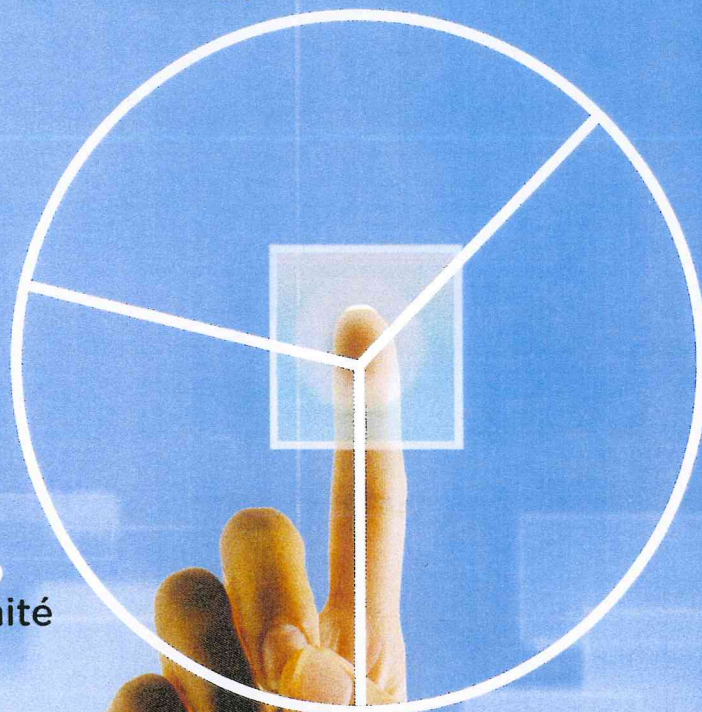


**SCIENCES ET SYSTEMES
DE L'ENERGIE ELECTRIQUE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
C/O ST MICROELECTRONICS
16 rue Pierre et Marie Curie BP 7155
37071 TOURS CEDEX 2
**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
EXERCICE CLOS le 31 Décembre 2014

100%
de confiance



100%
de proximité

100%
de réactivité

COGEP
AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SCIENCES ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 12 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 638	10 638		3 179
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 183	939	1 244	981
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	40 000	3 407	36 593	40 000
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	52 820	14 983	37 837	44 160
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				478
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 968		1 968	3 470
Autres créances	123 029		123 029	102 700
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	385 366		385 366	334 271
Charges constatées d'avance	8 521		8 521	6 199
ACTIF CIRCULANT	518 884		518 884	447 118
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	571 704	14 983	556 721	491 278

Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	390 789	360 128
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 011	30 661
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	438 800	390 789
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	99	93
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	99	93
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 360	27 712
Dettes fiscales et sociales	58 592	50 841
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 448	11 854
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21 421	9 989
DETTES	117 921	100 489
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	556 721	491 278

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	4 557	7 996
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	547 244	541 982
Reprises et Transferts de charge		1 550
Cotisations		
Autres produits	128 251	107 402
Produits d'exploitation	680 052	658 929
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	193 140	227 688
Impôts et taxes	9 292	28 191
Salaires et Traitements	297 532	263 016
Charges sociales	117 112	104 609
Amortissements et provisions	3 589	7 693
Autres charges		23
Charges d'exploitation	620 665	631 219
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 387	27 710
Opérations faites en commun		
Produits financiers	3 579	2 488
Charges financières	3 407	
Résultat financier	172	2 488
RESULTAT COURANT	59 559	30 198
Produits exceptionnels	1 116	5 697
Charges exceptionnelles	108	275
Résultat exceptionnel	1 008	5 422
Impôts sur les bénéfices	12 556	4 959
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	48 011	30 661

Autres éléments significatifs

L'association est fiscalisée depuis 2007 suite au rescrit fiscal du 14 novembre 2007 portant sur le régime fiscal des associations de gouvernance des pôles de compétitivité.

Les subventions perçues correspondent à des subventions de fonctionnement, elles ne sont pas soumises à TVA.

Les cotisations sont la contre partie d'un service donc elles sont soumises à TVA.

La TVA est récupérable à 100 %.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2014 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 ans

* Matériel informatique : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 5 648 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 638			10 638
Immobilisations incorporelles	10 638			10 638
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 509	673		2 183
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 509	673		2 183
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	40 000			40 000
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	40 000			40 000
ACTIF IMMOBILISE	52 147	673		52 820

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS GREENERBAT (décembre 2013) 45100 ORLEANS	95 000	-8 092	42,10	-8 092

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)					
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	40 000	40 000			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

La société GREENERBAT a été créée en décembre 2012. Compte tenu de la perte constatée au 31 décembre 2013, les titres ont été dépréciés à hauteur de la quote part détenue par l'association.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 459	3 179		10 638
Immobilisations incorporelles	7 459	3 179		10 638
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	529	410		939
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	529	410		939
ACTIF IMMOBILISE	7 987	3 589		11 576

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 968	1 968	
Autres	123 029	123 029	
Charges constatées d'avance	8 521	8 521	
Total	133 518	133 518	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances figurant à l'actif du bilan pour un montant de 123 029 euros comprennent notamment :

- un crédit de TVA à reporter : 5 910 €
- un remboursement de taxe sur les salaires : 9 351 €
- une subvention à recevoir de la Région Centre (convention n° 90281) : 16 266 €
- une subvention à recevoir de la DIRECCTE (convention n°2014.7990.AC) : 72 977 €
- une subvention à recevoir du département du Loiret : 11 200 €
- une subvention à recevoir de l'Agglo d'Orléans : 2 900 €

Les subventions conditionnées à des dépenses réalisées, à recevoir sont calculées comme suit :

A - Dépenses acquittées toutes taxes comprises ou hors taxes selon la convention au cours de l'exercice 2014 avec la mise à disposition du personnel

B – A déduire les subventions encaissées auprès des financeurs au cours de l'exercice 2014

A–B = Subventions à recevoir ou à rembourser au 31 décembre 2014

Produits à recevoir

	Montant
Etat – produits à recevoir	9 351
Produits à recevoir	103 343
Interets courus à recev.	254
Total	112 948

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	360 128	30 661		390 789
Résultat de l'exercice	30 661	17 350		48 011
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	390 789	48 011		438 800

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	99	99		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 360	21 360		
Dettes fiscales et sociales	58 592	58 592		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 448	16 448		
Produits constatés d'avance	21 421	21 421		
Total	117 921	117 921		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fact non parvenues	7 697
Intérêts courus à payer	99
Dettes prov/conges a paye	453
Charg.soc/conges a payer	187
Autres charges à payer	1 546
Charges a payer	4 613
Subvention à reverser	4 594
Total	19 189

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const d avance	8 521		
Total	8 521		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produit constates d avanc	21 421		
Total	21 421		

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 625 Euros

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	51 322
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	51 322

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				87 629	87 629
Cumul exercices antérieurs				18 980	18 980
Dotations de l'exercice				20 749	20 749
Amortissements				39 729	39 729
Cumul exercices antérieurs				27 145	27 145
Exercice				27 658	27 658
Redevances payées				54 803	54 803
A un an au plus				23 015	23 015
A plus d'un an et cinq ans au plus				28 306	28 306
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				51 321	51 321
A un an au plus				192	192
A plus d'un an et cinq ans au plus				684	684
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				876	876
Montant pris en charge dans l'exercice				27 658	27 658

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	120 770	176 452
Dons en nature		
Total	120 770	176 452
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 400	
Prestations	226 413	176 452
Personnel bénévole		
Total	236 813	176 452

Les contributions volontaires incluent les prestations réalisées par les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique.

Les contributions sous forme de prestations proviennent d'entreprises privées et de sociétés du secteur public :

- Entreprises privées : 110 370 €
- Secteur public : 116 043 €.

SCIENCES ET SYSTEMES DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 82949
45029 ORLÉANS CEDEX 1
tél. 02 38 60 70 01
fax 02 38 60 70 19

www.groupe-cogep.fr
mgreau@groupe-cogep.fr

C/O STMICROELECTRONICS
16, rue Pierre et Marie Curie
BP 7155
37071 TOURS CEDEX 2

Exercice clos le 31 décembre 2014

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.223-16 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Avec la société STMICROELECTRONICS

➤ Mise à disposition de mobilier et de matériel informatique

Votre association a bénéficié d'une mise à disposition gracieuse de mobilier et de matériel informatique par la société STMicroelectronics, évaluée à 10 400 € au 31 décembre 2014.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R 223.16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société STMICROELECTRONICS

➤ Mise à disposition des bureaux situés à Tours

La société STMicroelectronics met à la disposition de votre Association des bureaux à TOURS – 16 rue Pierre et Marie Curie, Mail Nord.

Le montant du loyer pris en charge par votre Association, au titre de l'exercice 2014, s'est élevé à 3 616,20 €uros H.T.

Mise à disposition de personnel à titre gratuit

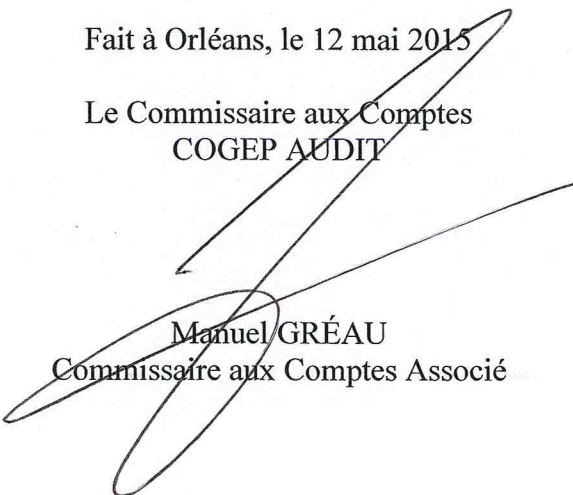
Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique ainsi que l'Agence Régionale Pays de la Loire mettent du personnel gratuitement à la disposition de l'Association.

Cet avantage, évalué globalement à 63 528 € au titre de l'exercice 2014, se ventile comme suit :

- STMicroelectronics :	31 072 €
- REVAME :	7 047 €
- EDF :	2 230 €
- VERGNET :	327 €
- LEGRAND :	3 679 €
- ENERGIE RELAIS :	10 251 €
- TRONICO :	1 319 €
- ABB France :	842 €
- GDF SUEZ :	2 850 €
- NEOLUX :	656 €
- SELVA :	2 373 €
- EMKA ELECTRONIQUE :	882 €
Total :	63 528 €

Fait à Orléans, le 12 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes
COGEP AUDIT


Manuel GRÉAU
Commissaire aux Comptes Associé